



Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 16 janvier 2017, 19 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 001-01-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 002-01-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 01-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-003-16 et PVC-001-17

Direction générale

8. Adoption de la planification stratégique 2015-2020, incluant la mission, vision, valeurs, objectifs et orientations stratégiques de la Ville

Avis de motion

9. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 920 971 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égouts en lien avec le programme de la TECQ
10. Avis de motion - Adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
11. Avis de motion - Adoption d'un règlement abrogeant le Règlement 704-13 relativement à des travaux d'aqueduc sur les rues de l'Étang et Langevin

Adoption de règlement

12. Adoption du Règlement 795-17 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017*
13. Adoption du premier projet du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*
14. Adoption du Règlement 794-17 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, amendant le Règlement 458-04*

Trésorerie

15. Virement budgétaire n° 1
16. Transfert du Fonds de roulement
17. Subvention à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement des cours d'école du Trivent 1 et 2
18. Subvention à Action Sentier Lavallois (ASL) pour l'année 2017

Approvisionnement

19. Renouvellement de contrat de *Catapulte Communication*, conformément au devis de l'appel d'offres INV2015-12



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

20. Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie (TECQ 2014-2018)
21. Adjudication à *Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ)* pour des services professionnels pour une étude géotechnique et contrôle qualitatif en mécanique des sols
Urbanisme
22. Demande de dérogation mineure - 1, rue de Zurich
23. Demande de dérogation mineure - 35, rue de Lucerne
24. Demande de PIIA - 12, rue des Émeraudes
25. Nomination Mme Karine Baril comme secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
Travaux publics
26. Directive de paiement n° 8 - Construction du bâtiment parc des Saphirs
27. Directive de changement - Construction du bâtiment parc des Saphirs
Ressources humaines
28. Nomination de Mme Carole Levasseur Roussel au poste régulier d'agente de soutien administratif
29. Nomination de M. André St-Gelais au poste de directeur des services techniques
30. Ratification de la lettre d'entente - Maintien des conditions de travail convenues avec des salariés temporaires lors de renouvellement de contrat
31. Nomination de M. Olivier Ouellet-Morneau au poste d'inspecteur en bâtiment pour un remplacement de congé de maternité (temporaire)
32. Embauche de Mme Loïse Duguay au poste de surveillante-apparitrice, temps partiel
33. Embauche de M. Francis Vallée au poste de surveillant-appariteur, temps partiel
34. Confirmation d'embauche de M. Philippe Gagnon-Proulx, au poste d'adjoint à la programmation-stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire
Autorisation de signatures
35. Autorisation de signature - Entente intermunicipale avec la Ville de Québec relativement à fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la Ville de Québec située aux limites du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval
36. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Nouveau fonds de chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, volet Fonds des Petites Collectivités (FPC) » - Infrastructures collectives
37. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
38. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM), Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire
39. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de reboisement arbre-évolution
40. Dépôt d'une demande de subvention pour la Fête de la pêche 2017
Période de questions
41. Période de questions
Dispositions finales
42. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

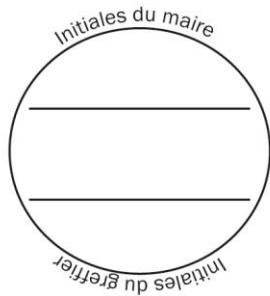
Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 003-01-17 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 12 décembre 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

ADOPTION DES COMPTES

4. 004-01-17 Adoption des comptes – Lot 01-2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 01-2017 au montant de 1 641 122,39 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

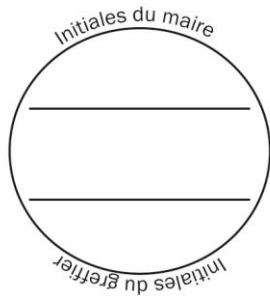
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 16 JANVIER 2017	
9342-3671 Québec Inc.	293.19 \$
AECOM Consultants inc.	11 784.94 \$
Air liquide Canada inc.	171.50 \$
Alain Ouellet	235.70 \$
André Brousseau	235.70 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	661.11 \$
Asphalte Lagacé Ltée	7 714.69 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	622.79 \$
Automatisation JRT inc.	942.19 \$
Batteries Expert	2 136.18 \$
Bell Canada	3 014.41 \$
Bell Mobilité Cellulaire	580.23 \$
C.A.F. Fortier excavation	651 308.17 \$
C.C.A.P.	158.56 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	5 026.78 \$
Canac	204.08 \$
Carte Sonic	6 026.06 \$
Chouinard Marie-Ève	420.00 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	287.44 \$
Compass Minerals Canada Corp.	67 468.24 \$
CONFIAN	632.32 \$
Crobel électronique	716.45 \$
Dan électrique	4 942.60 \$
Dépanneur de la Rive	758.84 \$
Distribution Michael Prévost	84.65 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	873.76 \$
Editions Le Téléphone Rouge Inc	190.75 \$
ÉLECTROMIKE INC.	470.06 \$
Elza Dallaire	235.70 \$
Employé # 302	412.85 \$
Employé # 469	667.75 \$
Employé # 517	1 316.49 \$
Énergie Valero inc.	17 833.02 \$
Fédération québécoise des municipalités	228.80 \$
Fournitures de bureau Denis	212.51 \$
G&K Services Canada Inc.	305.57 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	3 337.15 \$
Garda World	247.12 \$
Gardium sécurité inc.	551.20 \$
Gaudreau environnement inc.	31 793.04 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	2 293.77 \$
Groupe Archambault inc.	60.80 \$
Groupe Ultima inc.	-146.00 \$
Groupe-conseil Aon	201.21 \$
Husky Neige Inc.	51 357.94 \$
Hydro Québec	41 551.54 \$
Ici l'info	242.60 \$
IGA 8162	8.99 \$
Imprimerie Sociale	1 583.20 \$
Industrielle Alliance 02579	59 112.62 \$
Interconnexions LD	55.19 \$
Introspection	2 585.79 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 16 JANVIER 2017	
Iron Mountain Canada Operations ULC	62.47 \$
Isabelle Grenier	86.22 \$
Javel Bois-Francis inc.	524.55 \$
Jimmy Laprise	50.00 \$
Karine Lamarche	161.50 \$
Konica Minolta Business Solutions	895.03 \$
La Clef de Sol	5 334.84 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	2 500.00 \$
Laboratoire Environex	402.41 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	334.01 \$
L'Arsenal	272.78 \$
LDA Services conseils	1 337.05 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	344.87 \$
Le Trèfle d'Or	2 483.00 \$
Les 6-DS	862.31 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	339.31 \$
Les entrepôts Presto	58.88 \$
Les entreprises L.T.	23 019.93 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	57.48 \$
Les Équipements TWIN inc.	5 415.32 \$
Les Industries Trans-Canada (1984) inc.	2 999.47 \$
Les produits Opti-max inc.	143.57 \$
Librairie Pantoute	657.45 \$
Linde Canada limité 15687	116.58 \$
Logitech plus	164.87 \$
Louise Hamel	120.00 \$
Lumen	45.90 \$
M. Lemieux inc.	92.89 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	67 594.40 \$
Machinerie Landry & Fils	1 075.02 \$
Macpek Inc	377.65 \$
Magic Light	170.35 \$
MED EXPRESS	327.85 \$
Ministre du Revenu du Québec	108 782.54 \$
Morin Blouin & Associées, Membre du Groupe FEC	1 680.07 \$
Morneau Transport	930.64 \$
Municipalité des Cantons-Unis Stoneham & Tewkesbury	1 000.00 \$
NAPA pièces d'autos	299.15 \$
Nordikeau inc.	1 310.72 \$
Orizon mobile	891.98 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	97.95 \$
P.E. Pageau inc.	224 282.44 \$
Panavidéo	11 403.82 \$
Patrick Tremblay	90.00 \$
Pause café Soleil	120.72 \$
Pavés Concept	2 296.89 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	440.78 \$
Pitney Bowes	583.53 \$
Plongée Capitale	325.96 \$
POGZ	219.89 \$
Publications CCH ltée	458.75 \$
Québec Hydraulique J.L.	2 490.61 \$
Receveur Général du Canada	53 422.27 \$
Références Systèmes inc.	1 401.55 \$
Régis Coté & Associés	4 168.99 \$
Régulvar	894.51 \$
Remorquage S.P.I.	2 874.38 \$
Renaud-Bray	8 923.58 \$
Renoflex	9 307.85 \$
Robert Boileau inc.	13 986.71 \$
Rona	2 147.61 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 953.80 \$
SaraB	720.00 \$
SCFP	2 112.40 \$
SCFP - Section locale 5187	1 382.42 \$
Scolart	79.50 \$
Service de Bureau Expert	329.23 \$
Signalisation Lévis inc.	382.24 \$
Simon-Pierre Boivin	100.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 16 JANVIER 2017	
Société protectrice des animaux de Québec	831.02 \$
Solutia Télécom	78.14 \$
Soucy Roy Gauveau SENCRL	1 154.03 \$
Spécialités Industrielles Harvey	542.03 \$
Station Service Alpin inc.	47.03 \$
Stéphane Lapointe	235.70 \$
Toshiba Solution d'affaires	321.05 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	669.61 \$
Turcotte 1989 inc.	6 892.75 \$
Ville de Québec	28 860.38 \$
Ville de Québec	27 159.40 \$
Visa Desjardins	3 219.02 \$
Wajax systèmes de puissance	801.46 \$
Wolseley	359.11 \$
Xylem Canada company	384.28 \$
Yves Gagnon	235.70 \$
Total des effets présentés au conseil du 16 janvier 2017	1 641 122.39 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 005-01-17

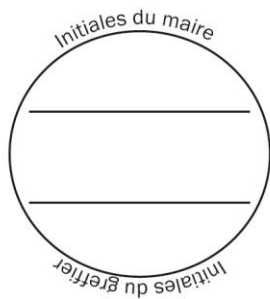
Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 006-01-17

Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

DÉPÔTS

7. 007-01-17

Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-003-16 et PVC-001-17

Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière, Mme Maude Simard, dépose les procès-verbaux de correction PVC-003-16 et PVC-001-17 et leurs documents explicatifs.

DIRECTION GÉNÉRALE

8. 008-01-17

Adoption de la planification stratégique 2015-2020, incluant la mission, vision, valeurs, objectifs et orientations stratégiques de la Ville

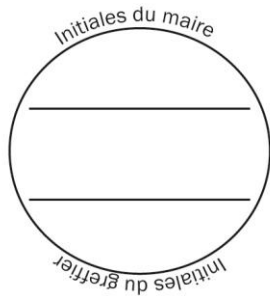
Considérant la Résolution 244-07-15 adoptant la mission, la vision et les valeurs de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant le souhait de la Ville d'adopter sa planification stratégique sur un horizon 2015-2020, incluant les objectifs et orientations stratégiques ainsi que des actions concrètes afin de réaliser ces objectifs :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la planification stratégique 2015-2020;
- D'adopter les objectifs stratégiques suivants :
 1. Offrir un milieu de vie attrayant
 2. Offrir un éventail de services diversifiés
 3. Développement durable
 4. Amélioration continue des services municipaux
- D'adopter les orientations stratégiques suivantes en lien avec chacun de ses objectifs :
 1. *Offrir un milieu de vie attrayant*
 - a. Revitaliser le cœur du village
 - b. Conservation, protection et reboisement
 - c. Aménager les parcs et espaces verts reliés aux réseaux de sentiers pédestres et de pistes cyclables
 - d. Aménagement des rives donnant accès à la rivière Montmorency
 2. *Offrir un éventail de services diversifiés*
 - a. Aménager un parc industriel non polluant, scientifique et technologique
 - b. Diversifier l'offre commerciale (commerces et services de proximité)
 - c. Doter la ville d'un Plan directeur des équipements récréatifs et culturels et des sites naturels d'intérêt
 - d. Réaliser une Maison de la culture
 3. *Développement durable*
 - a. Adopter un plan stratégique de développement durable pour la Ville
 - b. Promouvoir le développement durable
 - c. Réaliser une étude sur la circulation au cœur du village
 - d. Réaliser une étude sur le désenclavement de la ville
 - e. Protéger l'approvisionnement en eau potable de la Ville
 - f. Aménager et mettre en valeur la rivière Montmorency
 - g. Adopter une stratégie de développement pour les grands projets (nouveaux développements)
 4. *Amélioration continue des services municipaux*
 - a. Améliorer les processus, mécanismes et outils servant à la gestion et à la conservation des archives municipales
 - b. Revoir l'ensemble du régime contractuel de la ville
 - c. Adopter une politique de gestion des plaintes, requêtes et réclamations



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- d. Doter la ville d'un Plan de gestion à long terme du parc de véhicules motorisés
 - e. Doter la ville d'un Plan directeur des réseaux d'infrastructures municipales
 - f. Adopter une politique de déneigement
 - g. Structurer les ressources humaines
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AVIS DE MOTION

9. 009-01-17 **Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 920 971 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égouts en lien avec le programme de la TECQ**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Charles Durocher donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 920 971 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égouts en lien avec le programme de la TECQ.

10. 010-01-17 **Avis de motion – Adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

11. 011-01-17 **Avis de motion – Adoption d'un règlement abrogeant le Règlement 704-13 relativement à des travaux d'aqueduc sur les rues de l'Étang et Langevin**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Alain Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement abrogeant le Règlement 704-13 relatif à un emprunt et une dépense pour des travaux d'aqueduc sur les rues de l'Étang et Langevin.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

12. 012-01-17 **Adoption du Règlement 795-17 – Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017**

Considérant que le conseil municipal doit décréter des taux de taxes suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2017;

Considérant que le conseil municipal doit décréter des tarifs de compensation suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2017 pour les services offerts;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Ville;

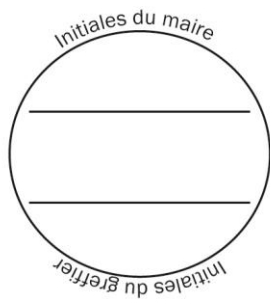
Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 16 janvier 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 795-16 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 013-01-17

Adoption du premier projet du Règlement 792-16 - Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Considérant que la Ville a le pouvoir, en vertu de l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 (ci-après LAU), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Considérant qu'un règlement concernant les projets particuliers peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante, sans permettre toutefois à un projet de déroger aux objectifs du plan;

Considérant que la technique des projets particuliers est un outil intéressant qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques et la flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville est dotée d'un Comité consultatif d'Urbanisme (ci-après CCU), conformément à la LAU;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 16 janvier 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

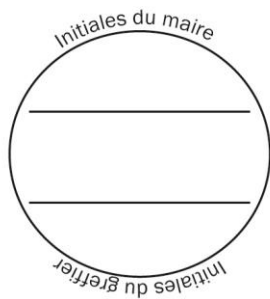
Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le premier projet du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;
- De tenir une assemblée publique de consultation le 6 février 2017;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

14. 014-01-17

N° de résolution ou annotations

Adoption du Règlement 794-17 - Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, amendant le Règlement 458-04

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 458-04 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme* le 9 février 2004 et que le règlement est entré en vigueur le 26 mars 2004;

Considérant que la Ville croit opportun de modifier ce règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2016, par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 16 janvier 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 794-17 - *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, amendant le Règlement 458-04*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. 015-01-17

TRÉSORERIE

Virement budgétaire n° 1

Considérant les recommandations de la trésorière, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
02-130-00-649	Services professionnels	15 750 \$
02-120-01-412	Frais juridiques	(17 750 \$)
02-140-00-454	Formations - greffe	2 000 \$
Total		0 \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 016-01-17

Transfert au Fonds de roulement

Considérant le mandat adjugé pour la planification conceptuelle du noyau villageois pour un montant de 10 760 \$;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant le mandat adjudgé pour la planification conceptuelle du secteur du golf pour un montant de 17 650 \$;

Considérant l'acquisition de poubelles intérieures et extérieures (tri sélectif) d'un coût pour la Ville de 9 870,70 \$ (net de la subvention);

Considérant qu'il s'agit tous de projets capitalisables;

Considérant la recommandation favorable de la trésorière :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser les virements suivants à partir du Fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans :
 - 10 760 \$, pour le mandat de planification conceptuelle du noyau villageois;
 - 17 650 \$, pour le mandat de la planification conceptuelle du secteur du golf;
 - 9 900 \$, pour l'acquisition de poubelles intérieures et extérieures permettant le tri sélectif;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 017-01-17

Subvention à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement des cours d'école du Trivent 1 et 2

Considérant la demande de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries en date du 18 octobre 2016;

Considérant que la Commission scolaire a aménagé la cour d'école du Trivent 1 et réaménagé celle du Trivent 2;

Considérant que ces travaux impliquent des coûts importants;

Considérant que la Commission scolaire, le gouvernement provincial et les parents des élèves des écoles du Trivent 1 et 2 participent au financement de ces installations;

Considérant que les installations seront accessibles pour les citoyens de la Ville en dehors des heures de fréquentation scolaire;

Considérant que la Ville utilisera, entre autres par l'intermédiaire du camp de jour, lesdites installations :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de 10 000 \$ pour l'aménagement des cours d'école du Trivent 1 et 2
- De prendre cette somme à même le Fonds de parc et terrain de jeux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 018-01-17

Subvention à Action Sentier Lavallois (ASL) pour l'année 2017

Considérant la demande d'aide financière de l'organisme reconnu Action Sentier Lavallois (ASL);



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant la reprise éventuelle des sentiers de la MRC de La Jacques-Cartier par la Ville;

Considérant les besoins d'Action Sentier Lavallois (ASL) pour entretenir les sentiers de la Ville :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'octroyer une subvention à Action Sentier Lavallois 13 500 \$ pour l'année 2017;
- D'informer Action Sentier Lavallois qu'il n'est pas possible pour la Ville de reconduire le montant de 3 000 \$ non utilisé de 2016 en 2017;
- D'inviter Action Sentier Lavallois à déposer, au moment opportun, une nouvelle demande advenant que de nouveaux projets ou travaux soient nécessaires;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

19. 019-01-17

Renouvellement de contrat de *Catapulte Communication*, conformément au devis de l'appel d'offres INV2015-12

Considérant le mandat adjudgé à *Catapulte Communication* le 9 novembre 2015 en vertu de la Résolution 381-11-15;

Considérant que la résolution d'adjudication et le devis INV2015-12 prévoient que le contrat peut être renouvelé pour 2017;

Considérant les besoins de la Ville en matière de communication :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De renouveler le contrat de *Catapulte communication*, conformément au devis de l'appel d'offres jusqu'au 31 décembre 2017, pour une banque de 200 heures au taux horaire de 120 \$, avant les taxes applicables;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 020-01-17

Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie (TECQ 2014-2018)

Considérant que les projets en lien avec la TECQ sont la réfection des rues Langevin et de l'Étang, la mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault et la réparation des conduites des rues du Collège et de la Patinoire;

Considérant que le conseil municipal a autorisé le lancement d'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie (TECQ), le 12 décembre 2016;

Considérant qu'un appel d'offres doit être lancé pour ces services professionnels;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés :

1. EXPÉRIENCE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL DU SOUMISSIONNAIRE ET DE L'ÉQUIPEMENT À SA DISPOSITION (20 POINTS)

Le Soumissionnaire doit décrire les membres de son équipe de travail qui seront affectés au présent mandat. Il faut éviter de mettre trop d'emphasis sur le chargé de projet et le technicien de chantier qui sont visés directement par d'autres critères.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il importe de démontrer que l'équipe est composée d'experts aptes à mener à bien tout le travail à réaliser dans le cadre du présent mandat et qu'il dispose de tout l'équipement nécessaire pour accomplir le travail.

Vu la proposition en deux parties, s'assurer de couvrir les volets en « préparation de plans et devis » et en « surveillance de chantier ».

Si le Soumissionnaire compte employer des sous-traitants, c'est ici qu'il doit les décrire comme faisant partie de l'équipe de travail proposé.

De plus, le Soumissionnaire doit proposer un organigramme et démontrer qu'il peut assurer à la Ville une capacité de relève dans ce mandat.

Barème du pointage

APPRECIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	16 à 20 points
L'ensemble de la présentation est de qualité très bonne	8 à 15 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	1 à 7 points
L'ensemble de la présentation est de qualité insuffisante	0 point

2. **COMPRÉHENSION DU MANDAT ET MÉTHODOLOGIE (20 POINTS)**

Le Soumissionnaire doit présenter sa méthodologie de travail en reprenant les termes du mandat établis au présent document. On doit être en mesure d'apprécier, dans la méthodologie, la responsabilité que le Soumissionnaire aura tout au long du projet, en agissant indirectement auprès de l'Entrepreneur par l'intermédiaire du CONSULTANT. Cela devra se traduire par une efficacité d'intervention, un contrôle rigoureux des opérations de l'Entrepreneur et une optimisation des interventions du Soumissionnaire et du CONSULTANT.

Barème du pointage :

APPRECIATION	POINTAGE
L'ensemble de la présentation est de qualité exceptionnelle	16 à 20 points
L'ensemble de la présentation est de qualité très bonne	8 à 15 points
L'ensemble de la présentation est de qualité moyenne	1 à 7 points
L'ensemble de la présentation est de qualité insuffisante	0 point

3. **EXPÉRIENCE DU CHARGÉ DE PROJET (30 POINTS)**

Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans ce type de projet ou dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique. Le chargé de projet devra avoir un minimum de 10 années d'expérience pertinente.

Le Soumissionnaire doit joindre le curriculum vitae du chargé de projet proposé en démontrant son expertise dans ce type de projet ou dans des projets similaires. Vu la proposition en deux parties, s'assurer de couvrir des projets en en « préparation de plans et devis » et en « surveillance de chantier (ensemble ou séparément). Une liste de projet avec une brève description du projet et des tâches exécutées est suffisante. Il faut mettre ici l'accent sur le rôle que le chargé de projet a joué pour mener à terme le projet

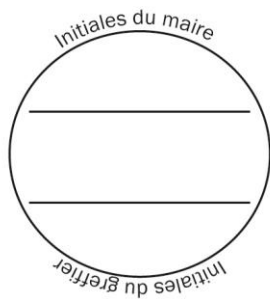
Barème du pointage

APPRECIATION	POINTAGE
Minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente et a réalisé au moins trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	21 à 30 points
De cinq (5) à dix (10) ans d'expérience pertinente ou dix (10) ans d'expérience, mais n'ayant pas réalisé un minimum de trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	11 à 20 points
Moins de cinq (5) ans d'expérience pertinente ou n'a réalisé aucun projet jugé similaire au cours des cinq (5) dernières années.	0 à 10 points

4. **EXPÉRIENCE DU TECHNICIEN DE CHANTIER (30 POINTS)**

Le technicien de chantier pour ce projet devra avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

Le Soumissionnaire doit joindre le curriculum vitae du technicien (ou des techniciens) de chantier proposé(s) en démontrant son expertise dans ce type de projet ayant une complexité et une envergure similaire au présent projet. Son expertise sera jugée en fonction de ses compétences en géotechnique, de son implication sur des projets équivalents au cours des cinq (5) dernières années. Une liste de projet avec une brève description du projet et des tâches exécutées est suffisante. Il faut mettre ici l'accent sur le rôle que le technicien de chantier a joué pour mener à terme le projet.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Barème du pointage

APPRECIATION	POINTAGE
Minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente et a réalisé au moins trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	21 à 30 points
De cinq (5) à dix (10) ans d'expérience pertinente ou dix (10) ans d'expérience, mais n'ayant pas réalisé un minimum de trois (3) projets jugés similaires au cours des cinq (5) dernières années.	11 à 20 points
Moins de cinq (5) ans d'expérience pertinente ou n'a réalisé aucun projet jugé similaire au cours des cinq (5) dernières années.	0 à 10 points

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour l'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de la TECQ, soit la réfection des rues Langevin et de l'Étang, la mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault et la réparation des conduites des rues du Collège et de la Patinoire;
- D'autoriser le directeur général, à procéder à la formation du comité de sélection, tel que le prévoit Règlement 619-10 – *Règlement autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à former le comité de sélection pour l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 021-01-17 Adjudication à Laboratoires d'Expertises de Québec Itée (LEQ) pour des services professionnels pour une étude géotechnique et contrôle qualitatif en mécanique des sols

Considérant la Résolution 430-12-15 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels pour une étude géotechnique et contrôle qualitatif en mécanique des sols dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public le 1^{er} décembre 2016 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 décembre 2016;

Considérant les résultats de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

SOUSSIONNAIRES	COÛT AVANT TAXES	POINTAGE	RANG
Laboratoires d'Expertises de Québec Itée	49 800.00 \$	27.91	1
Englobe	73 060.00 \$	19.16	2
EXP	70 558.00 \$	19.13	3
Groupe ABS inc.	80 725.00 \$	17.47	4
GHD Consultant	81 867.00 \$	16.73	5
Labo SM inc.	81 255.00 \$	16.61	6

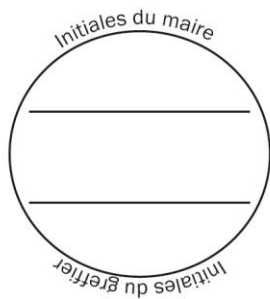
Considérant que les soumissions reçues sont conformes aux modalités de l'appel d'offres portant le numéro SBDL2016-08;

Considérant la recommandation favorable de la trésorière et de l'ingénieur au dossier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour une étude géotechnique et contrôle qualitatif en mécanique des sols dans le cadre du projet de l'élargissement de l'avenue de l'avenue Sainte-Brigitte Nord, au soumissionnaire conforme ayant le meilleur rang, soit *Laboratoires d'Expertises de Québec Itée*, pour un montant de 49 800,00 \$ avant les taxes applicables;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que les sommes nécessaires soient prises à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 777-16;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

22. 022-01-17

Demande de dérogation mineure - 1, rue de Zurich

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0042 déposée le 14 décembre 2016;

Considérant que cette demande vise à rendre réputé conforme l'implantation d'un garage détaché situé à 2,36 mètres au lieu d'au moins 7,62 mètres de la ligne avant de propriété donnant sur la rue de Zurich, tel qu'exigé à l'article 5.3.2 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage*;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont tous respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 décembre 2016 :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0042 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 décembre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 023-01-17

Demande de dérogation mineure - 35, rue de Lucerne

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0043 déposée le 13 décembre 2016;

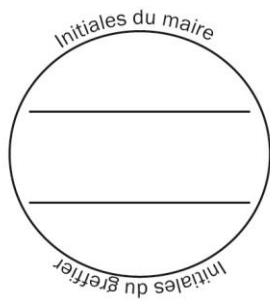
Considérant que cette demande vise à rendre réputé conforme un escalier extérieur empiétant de 1,32 mètre de plus que la norme d'empiètement déjà permise dans la marge de recul avant, tel qu'indiqué à l'article 9.1 du Règlement 455-04 - *Règlement de zonage* et ses amendements;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont tous respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 décembre 2016 :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0043 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 20 décembre 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 024-01-17 Demande de PIIA – 12, rue des Émeraudes

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission des permis pour la construction d'une piscine hors terre, d'une remise et d'un abri à bois à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, et ce, à moins de 10 mètres du haut du talus de forte pente;

Considérant la demande de PIIA n° 2016-0045 déposée le 14 décembre 2016 pour une construction à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection au 12, rue des Émeraudes;

Considérant que le requérant souhaite ajouter deux bâtiments complémentaires et une piscine sur son terrain situé à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, tel que prévu à l'article 5.1.13 du Règlement de contrôle intérimaire 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères des articles 2.2.3.11 et 3.1.213 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et ses amendements;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 20 décembre 2016, afin d'autoriser la construction d'une piscine hors terre, d'une remise et d'un abri à bois à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, et ce, à moins de 10 mètres du haut du talus de forte pente, conformément aux documents soumis:

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA n° 2016-0045 et d'autoriser la construction d'une piscine hors terre, d'une remise et d'un abri à bois à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, et ce, à moins de 10 mètres du haut du talus de forte pente, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

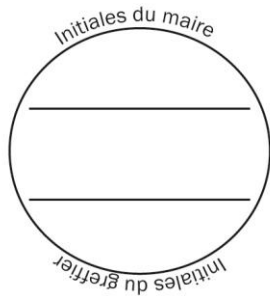
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 025-01-17 Nomination Mme Karine Baril comme secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Considérant le Règlement 725-14 - *Règlement constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), abrogeant et remplaçant le Règlement 273-92;*

Considérant que le secrétaire doit être un membre de l'administration municipale :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De nommer Mme Karine Baril, inspectrice en bâtiment au poste de secrétaire du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

26. 026-01-17

Directive de paiement n° 8 – Construction du bâtiment parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement n° 8 transmise le 7 décembre 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- De procéder au paiement de la directive de paiement n°8 au montant de 93 455,23 \$ avant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 027-01-17

Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

Considérant la directive de changement A-06 rev incluant les travaux TS-25R2;

Considérant que cette directive de changement vise à ajouter des portes;

Considérant que l'ensemble de cette directive est de 10,793.23 \$, avant les taxes applicables;

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

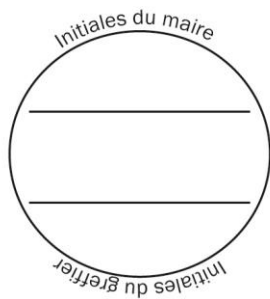
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accepter la directive de changement A-06 rev incluant les travaux TS-25R2, pour un montant de 10,793.23 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement d'emprunt 651-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

28. 028-01-17

N° de résolution ou annotations

RESSOURCES HUMAINES

Nomination de Mme Carole Levasseur Roussel au poste régulier d'agente de soutien administratif

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire nécessitant l'embauche d'une agente de soutien administratif, à temps plein;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste d'agents de soutien administratif et les entrevues réalisées ;

Considérant que la candidature de Mme Levasseur Roussel est celle qui répond le mieux aux exigences du poste;

Considérant que Mme Levasseur Roussel a été embauchée comme agente de soutien administratif, contractuel, en mai 2016;

Considérant que depuis son entrée en poste, Mme Levasseur Roussel a su démontrer de nombreuses qualités tant au service à la clientèle que dans sa polyvalence, sa facilité d'apprendre et sa volonté d'en apprendre davantage;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection formé du directeur général, M. Marc Proulx, de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de Mme Carole Levasseur Roussel au poste régulier d'agente de soutien administratif, à temps plein, au sein du Service de l'aménagement du territoire, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- De reconnaître trois (3) mois effectivement travaillés pour sa période de probation, étant donné qu'elle occupe le même poste depuis mai 2016;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 029-01-17

Nomination de M. André St-Gelais au poste de directeur des services techniques

Considérant la réorganisation administrative au sein de la Ville;

Considérant la recommandation de modifier le titre du poste de directeur de projets et adjoint des travaux publics pour directeur des services techniques;

Considérant que le directeur des services techniques aura maintenant, en plus de la direction des projets, la responsabilité des dossiers liés à l'éclairage public et à la production et le traitement des eaux;

Considérant que cette réorganisation administrative permettra de favoriser une meilleure organisation du travail et d'assurer d'une meilleure répartition des tâches au sein de la direction du Service des travaux publics :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De modifier le titre de directeur des projets pour directeur des services techniques et directeur adjoint des travaux publics et d'y ajouter les responsabilités de l'éclairage public et de la production et du traitement des eaux;
- De confirmer M. André St-Gelais au poste de directeur des services techniques, aux mêmes conditions prévues dans son contrat de travail;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



30. 030-01-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Ratification de la lettre d'entente - Maintien des conditions de travail convenues avec des salariés temporaires lors de renouvellement de contrat

Considérant que la Ville a signé des contrats de travail à durée déterminée avec trois (3) salariés temporaires;

Considérant que dans ces contrats, la Ville attribue à ces trois (3) salariés temporaires des conditions comparables à celles des salariés réguliers, relativement aux congés de maladie, aux vacances et aux congés fériés, soit des conditions différentes de celles prévues à la convention collective régissant ces trois (3) salariés;

Considérant que ladite convention collective de travail régit les conditions de travail d'un salarié temporaire col blanc et que la Ville doit appliquer les termes de la convention collective à tout salarié temporaire col blanc;

Considérant que la Ville souhaite reconduire ces conditions de travail convenues préalablement à la signature de la convention collective pour la durée du renouvellement de contrat avec ces trois (3) salariés;

Considérant la recommandation favorable du directeur général, M. Marc Proulx, et de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente - Maintien des conditions de travail convenues avec des salariés temporaires lors de renouvellement de contrat;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 031-01-17

Nomination de M. Olivier Ouellet-Morneau au poste d'inspecteur en bâtiment pour un remplacement de congé de maternité (temporaire)

Considérant le départ en congé de maternité de l'une des inspectrices en bâtiment;

Considérant que les fonctions de ce poste occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant la Résolution 299-08-16 confirmant l'embauche de M. Olivier Ouellet-Morneau au poste d'inspecteur en bâtiment, temporaire;

Considérant que M. Olivier Ouellet-Morneau a démontré de nombreuses qualités tant au service à la clientèle que dans sa polyvalence, sa facilité d'apprendre et son efficacité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michaël Boutin :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De prolonger le contrat de M. Olivier Ouellet-Morneau, au poste d'inspecteur en bâtiment, à temps plein, de façon temporaire, jusqu'en janvier 2018, soit jusqu'au retour de Mme Marilou Lemieux (remplacement de congé de maternité);
- De renouveler le contrat de travail à durée déterminée, pour la durée du remplacement de congé de maternité;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

32. 032-01-17

N° de résolution ou annotations

Embauche de Mme Loïse Duguay au poste de surveillante-apparitrice, temps partiel

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a démontré le besoin d'embaucher de deux surveillants-appariteurs additionnels afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Loïse Duguay au poste de surveillante-apparitrice, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 033-01-17

Embauche de M. Francis Vallée au poste de surveillant-appariteur, temps partiel

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire a démontré le besoin d'embaucher de deux surveillants-appariteurs additionnels afin d'offrir un bon service à nos citoyens;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Francis Vallée au poste de surveillant-appariteur, à temps partiel, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34. 034-01-17

Confirmation d'embauche de M. Philippe Gagnon-Proulx, au poste d'adjoint à la programmation-stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Considérant la Résolution 373-10-16, autorisant le dépôt d'une offre de stage en récréologie pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De confirmer l'embauche de M. Philippe Gagnon-Proulx comme d'adjoint à la programmation-stagiaire pour le Service des loisirs, des sports, de la culture et



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

vie communautaire, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à titre de salarié étudiant;

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

35. 035-01-17

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la Ville de Québec relativement à fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la Ville de Québec située aux limites du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Québec souhaitent se prévaloir des articles 468 à 469.1 LCV, pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles;

Considérant que la Ville de Québec compte quelques unités d'habitation et commerces à proximité de la limite territoriale de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que la Ville de Québec a manifesté auprès de Sainte-Brigitte-de-Laval son intérêt pour faire desservir ces unités d'habitation et commerces situés sur son territoire en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et gestion des matières résiduelles par Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de signer cette entente :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à fourniture de services en matière de déneigement, d'entretien de la chaussée, de collecte et de gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la Ville de Québec située aux limites du territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

36. 036-01-17

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Nouveau fonds de chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, volet Fonds des Petites Collectivités (FPC) » – Infrastructures collectives

Considérant le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2018 et 2019;

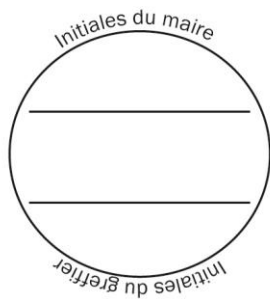
Considérant l'admissibilité de trois projets du PTI au programme « Nouveau fonds de chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Infrastructure collectives », soit l'aménagement des rives de la rivière aux Pins, la mise en valeur des Sentiers secteur rue des Dunes et l'aménagement pour accès à la rivière au 276, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant le souhait de la Ville de déposer une demande d'aide financière pour ces projets :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveau fonds de chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Infrastructure collectives » pour les projets suivants :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- L'aménagement des rives de la rivière aux Pins;
- La mise en valeur des Sentiers secteur rue des Dunes;
- L'aménagement pour accès à la rivière au 276, avenue Sainte-Brigitte;

- D'autoriser la trésorière à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande;
- De confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

37. 037-01-17 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Considérant le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2018 et 2019;

Considérant l'admissibilité de deux projets du PTI au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), soit la recherche en eau et l'aménagement d'un nouveau puits;

Considérant le souhait de la Ville de déposer une demande d'aide financière pour ces projets :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), pour les projets suivants :
 - La recherche en eau;
 - L'aménagement d'un nouveau puits;
- D'autoriser la trésorière à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande;
- De confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

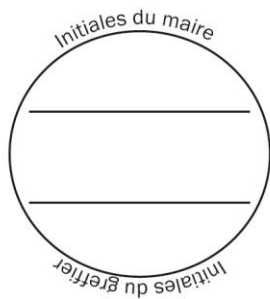
38. 038-01-17 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM), Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire

Considérant le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2017-2018 et 2019;

Considérant que deux projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire prévu au PTI sont admissibles au volet 5 « Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) » du programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM), la mise à niveau du chalet des sports et du bâtiment de l'annonceur - phase II, l'amélioration locative - accueil urbanisme & loisirs de la mairie et l'aménagement d'un dortoir à la caserne;

Considérant le souhait de la Ville de déposer une demande d'aide financière pour ces projets :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM), Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) - Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire :
 - La mise à niveau du chalet des sports et du bâtiment de l'annonceur - phase II;
 - L'amélioration locative - accueil urbanisme & loisirs de la mairie;
 - L'aménagement d'un dortoir à la caserne;
- D'autoriser la trésorière à signer les documents nécessaires au dépôt de la demande;
- De confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

39. 039-01-17

Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de reboisement arbre-évolution

Considérant l'orientation stratégique de la Ville de conserver, protéger et reboiser la Ville et son objectif de milieu de vie attrayant et de développement durable;

Considérant le projet « Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte-de-Laval » et le programme « Une maison, un arbre »;

Considérant qu'Arbre-Évolution déploie un programme de reboisement social en finançant les projets de plantation d'arbres et d'arbustes des entités publiques et citoyennes;

Considérant qu'au printemps 2017, ce programme fournira plus de 4 000 arbres, lesquels seront plantés dans les collectivités québécoises qui en feront la demande (municipalités, parcs régionaux, associations de riverains, écoles, etc.);

Considérant que ce programme offre tous les arbres nécessaires à la réalisation du projet, du soutien technique pour l'élaboration du plan de reboisement, une main-d'œuvre qualifiée encadrant l'activité de plantation, la gestion des relations médiatiques et un soutien professionnel après la plantation;

Considérant le souhait du conseil municipal de déposer une demande d'aide financière à Arbre-Évolution dans le cadre des projets « Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte-de-Laval » et « Une maison, un arbre » :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De déposer une demande d'aide au programme de reboisement d'Arbre-Évolution dans le cadre du projet « Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte-de-Laval »;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

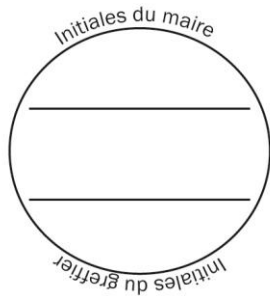
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

40. 040-01-17

Dépôt d'une demande de subvention pour la Fête de la pêche 2017

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire désire déposer une demande de subvention dans le cadre du



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la Fête de la pêche;

Considérant que Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, est la responsable de cette activité :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser Mme Nathalie Gagnon, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, à signer les documents relatifs à la Fête de la pêche 2017 et à agir au nom de la Ville pour ce projet.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

41. 041-01-17

Période de questions

À 19h55, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20h08.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

42. 042-01-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20h08.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.